

TRANSPORT

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules neufs en PACA

Premier trimestre 2021

Avec une hausse significative des ventes de voitures particulières et commerciales (VP), les immatriculations de véhicules neufs augmentent fortement au premier trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2020 et le début de la crise sanitaire. Toutefois, elles restent en dessous du niveau du premier trimestre des années précédentes

Les véhicules à énergie non fossile, dont les ventes représentent à fin mars 40 % du total, continuent de progresser, même par rapport au trimestre précédent, malgré un léger recul des véhicules électriques. Les émissions moyennes de CO₂ des VP continuent de baisser.

Des ventes de véhicules en hausse par rapport à 2020 et quasiment au niveau d'avant la crise sanitaire...

Au premier trimestre 2021, près de 58 200 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 31,2 % d'immatriculations de plus qu'au premier trimestre 2020.

Cette hausse s'explique essentiellement par celle des ventes de voitures particulières et commerciales (+ 32,2 %) qui représentent la plus grande partie (62 %) des immatriculations. Les autres catégories de véhicules connaissent également, pour la plupart d'entre elles, une hausse significative. Il s'agit d'un rattrapage des ventes habituellement réalisées au premier trimestre ; le premier trimestre 2020 ayant été très fortement impacté par les mesures de confinement strict suspendant les activités économiques non essentielles.

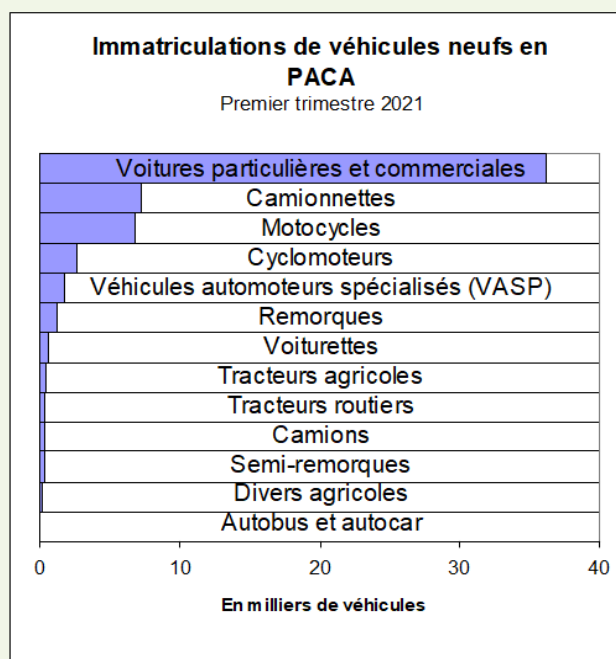


Figure 1 - Répartition des immatriculations

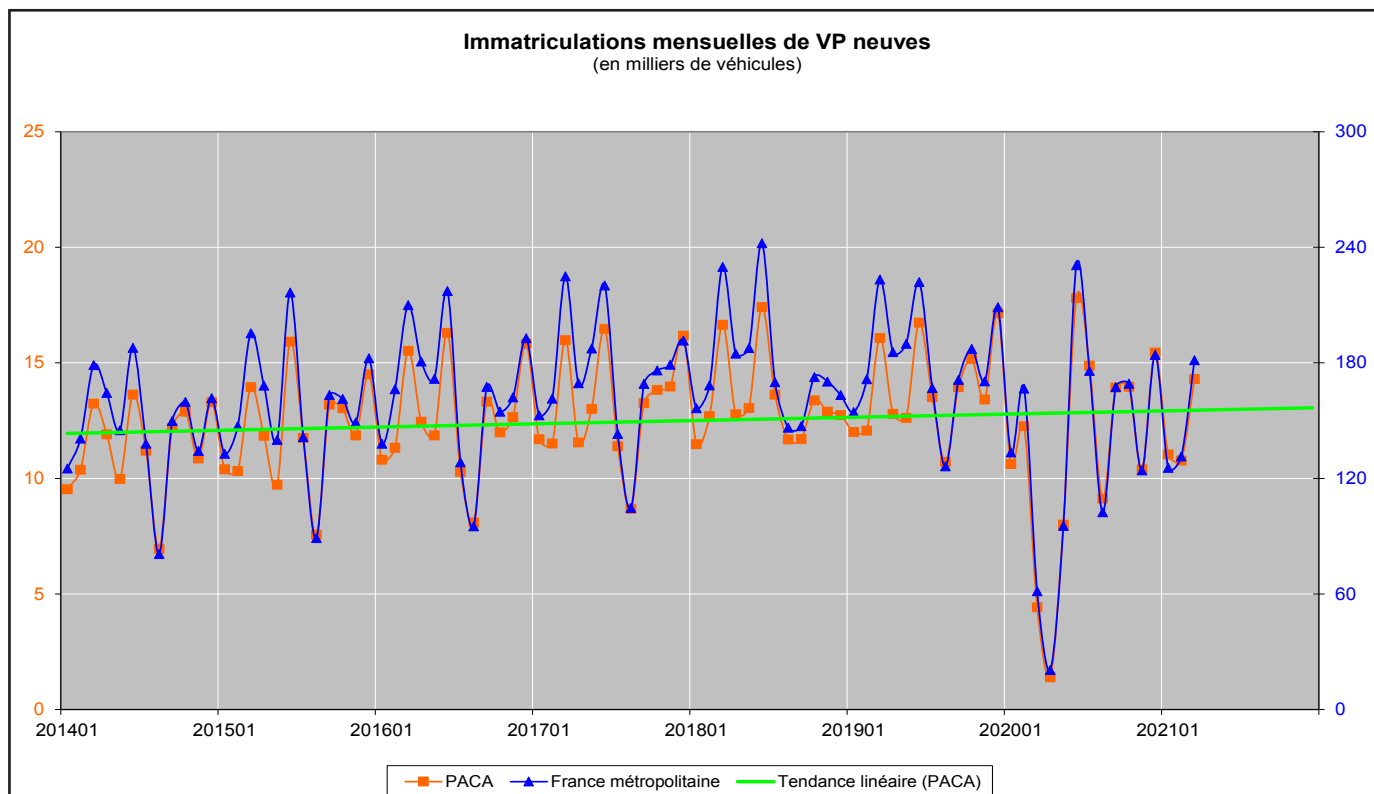
	T1 2021	T1 2020	Variation
Autobus et autocar	120	122	-1,6%
Divers agricoles	213	250	-14,8%
Semi-remorques	282	295	-4,4%
Tracteurs routiers	313	260	20,4%
Camions	336	283	18,7%
Voiturettes	433	300	44,3%
Tracteurs agricoles	674	486	38,7%
Remorques	1 158	875	32,3%
Cyclomoteurs	1 784	1 394	28,0%
Véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	2 614	1 900	37,6%
Motocycles	6 847	5 767	18,7%
Camionnettes	7 289	5 094	43,1%
Voitures particulières et commerciales	36 104	27 314	32,2%
Total	58 167	44 340	31,2%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

... Sauf pour les voitures particulières

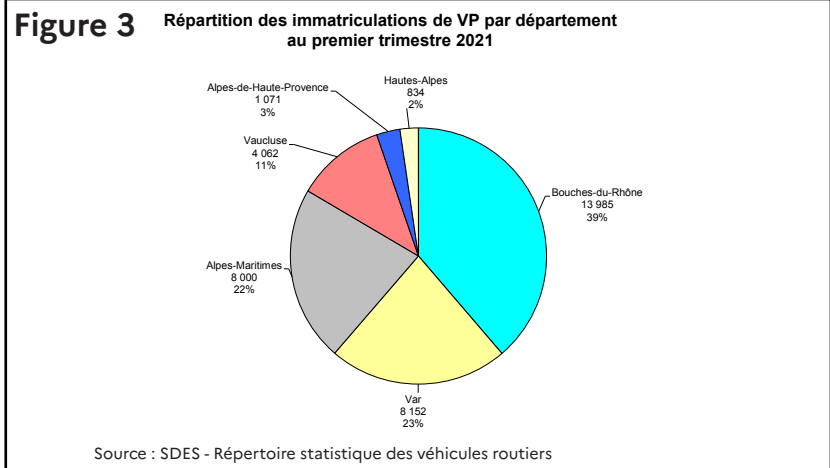
Au premier trimestre 2021, 36 104 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 27 314 au premier trimestre 2020, soit une hausse de 32,2 %. Il s'agit naturellement d'une hausse artificielle. En mars 2020, les ventes s'étaient effondrées avec le début de la crise sanitaire. Ainsi, le niveau des ventes reste inférieur à celui du premier trimestre 2019 (40 155). Pour autant, ce début de reprise est plus dynamique qu'à l'échelon national qui, dans le même temps, enregistre une hausse de 21,2 %.

Figure 2



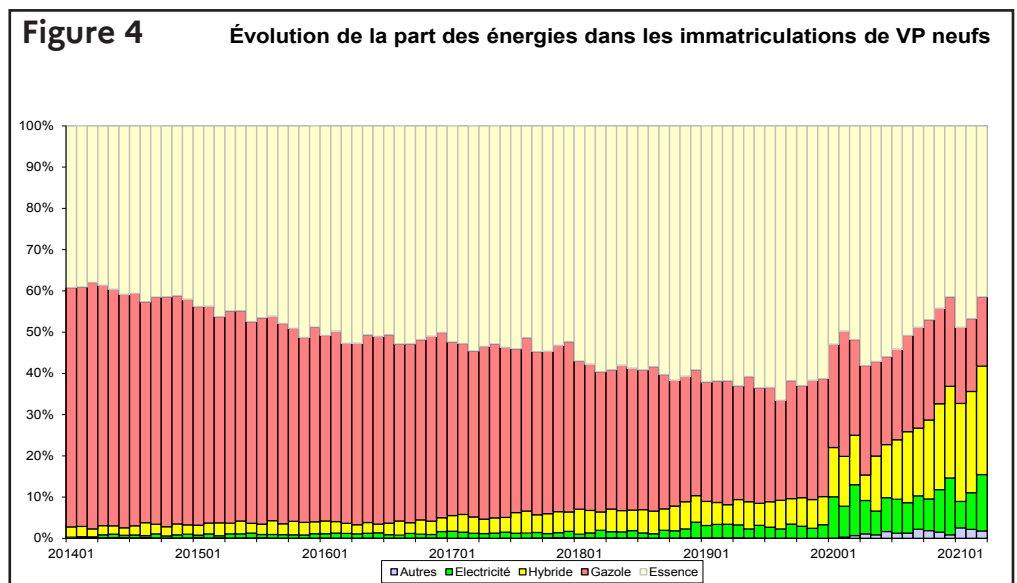
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les Bouches-du-Rhône représentent environ 40 % des ventes, pour environ 22 % respectivement dans le Var et les Alpes-Maritimes. Cela respecte les proportions des mois et trimestres précédents.

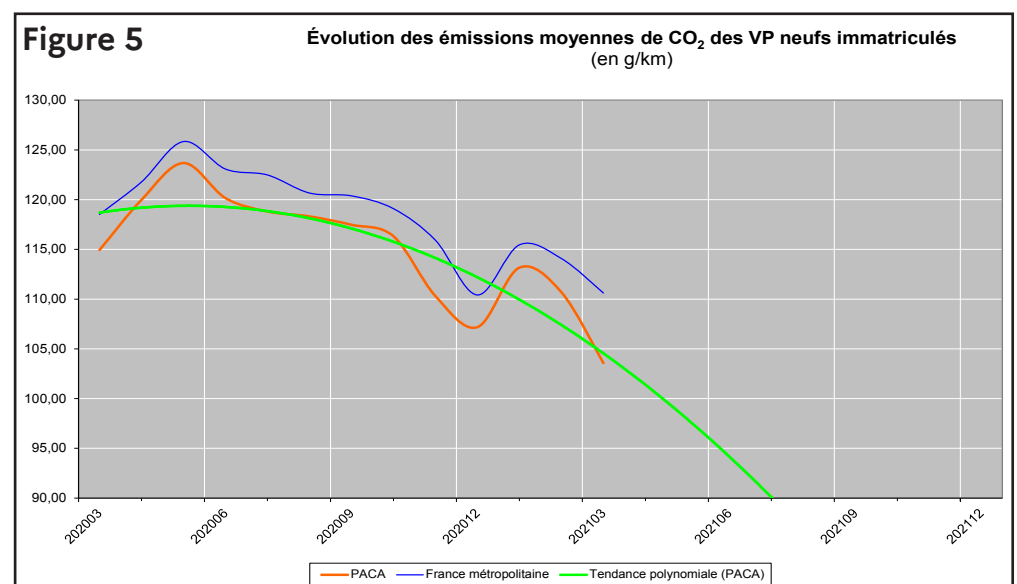


Les émissions de CO₂ continuent de baisser

Les ventes de véhicules à énergies non fossiles, favorisées par la nouvelle version de la prime à la conversion, échappent quant à elles aux effets de la crise sanitaire. Les ventes de véhicules hybrides continuent d'augmenter et leur part atteint 26 % en fin de trimestre (contre 22 % à la fin du trimestre précédent). En particulier, les ventes d'hybrides électricité et essence non rechargeables augmentent de 24 %. Les ventes de véhicules électriques terminent un peu en-deçà de 3 600 pour le trimestre, soit moins que le trimestre précédent. C'est la première fois depuis le début de l'embellie que les ventes de véhicules électriques reculent en volume. Toutefois, leur part se maintient à 14 % comme au trimestre précédent.



Suite à la mise en place, au premier mars 2020, de la nouvelle norme WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure), plus proche des émissions réelles, les émissions conventionnelles moyennes de CO₂ des voitures neuves immatriculées en PACA sont montées jusqu'à 123,68 g/km en mai 2020. Cela reste mieux qu'à l'échelon national (125,84). Depuis, la baisse en tendance se poursuit et les émissions moyennes de PACA descendent à 103,57 g/km en mars 2021 (contre 110,61 à l'échelon national).



Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté quotidiennement par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, voitures, motocyclettes (tricycles et quadricycles à moteur compris), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles, divers véhicules agricoles) ;
- certains véhicules non motorisés : les remorques ou semi-remorques.

Le répertoire est actualisé quotidiennement avec les opérations envoyées par le ministère de l'Intérieur. Les informations contenues dans le répertoire sont celles figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule :

- l'identification du véhicule : son numéro d'immatriculation, son numéro dans l'ancien système s'il y a lieu, sa date de première mise en circulation, son numéro de série VIN ;
- le type d'opération : première immatriculation, changement de titulaire, destruction, etc. avec la date de l'opération ;
- les caractéristiques du titulaire et/ou du locataire de longue durée ;
- les caractéristiques techniques du véhicule : genre, marque, modèle, carrosserie, etc. ;
- des données complémentaires issues d'enrichissement à des fins statistiques.

Le calcul des émissions moyennes de CO₂ est fait uniquement sur les véhicules personnels et commerciaux. Il est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure) a été mise en place au premier mars 2020, faussant la comparaison avec les valeurs antérieures. À compter de 2021, l'évolution des émissions moyennes est présentée à partir du 31 mars 2020. Pour les véhicules n'émettant pas de CO₂, comme les véhicules électriques, cette moyenne est calculée avec une valeur de 0 g/km.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html

www.carlabelling.ademe.fr

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).

Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Géomatique et Statistique (UGS)
Réalisation : Bruno Deruaz